



Champhol, le 1^{er} mars 2017

Collège Jean-Moulin, l'Etat contre-attaque

Le préfet d'Eure-et-Loir a attaqué le Conseil Départemental pour sa sectorisation des collèges chartrains. L'audience en référé suspension au tribunal administratif d'Orléans a eu lieu ce mercredi 1^{er} mars. L'Etat y a demandé, en urgence, la suspension de cette sectorisation qui devait s'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 et, surtout, sans le collège Jean-Moulin. Le juge administratif a annoncé qu'il rendrait sa décision sur le référé demain (jeudi 2 mars). Pour le jugement sur le fond, il a décidé de nommer un rapporteur qui devra présenter au tribunal administratif ses conclusions.



Cette démarche du préfet, effectuée juste avant de partir, est une première victoire pour la FSU et le collectif Jean-Moulin qui n'ont cessé de combattre le projet de fermeture du collège Jean-Moulin présenté à l'automne 2015 par...ce même préfet !

Ce revirement est le résultat des multiples actions menées par le collectif qui ont permis que le sort du collège, des personnels, des élèves et de leurs familles ne tombe pas dans l'oubli. Elles ont participé au changement de position des représentants de l'Etat, notamment en mettant en lumière l'absence de financement, dans le budget du Conseil Départemental, de l'aménagement de l'actuel ESPE en collège. Nous avons également insisté sur l'absurdité de la phase transitoire prévoyant de re-sectoriser tous les collèges de l'agglomération chartraine pour seulement trois ou quatre ans ! Au final, ces actions ont amené le Rectorat puis le préfet à reprendre notre revendication de transfert de mur à mur du collège et donc l'opposition à une "fermeture transitoire". **C'est une première victoire !**

Aujourd'hui, le Conseil Départemental se retrouve bien seul face à l'ensemble de la communauté éducative et désormais à l'Etat. La FSU et le collectif Jean-Moulin demandent au président du Conseil Départemental et à sa majorité :

- **d'entendre les revendications de la communauté éducative et de l'Etat d'un transfert de mur à mur et donc de retirer la sectorisation adoptée le 12 décembre 2016,**
- **d'accepter de différer son projet d'implantation du siège de la Cosmetic Valley,**
- **de commencer sérieusement les travaux d'aménagement d'un nouveau site pour le collège Jean-Moulin.**

Elèves, personnels et parents d'élèves ne comprendraient pas qu'il s'obstine dans un projet aussi unanimement rejeté et destabilisant si profondément la communauté éducative alors que les procédures de rentrée (mouvement des personnels et affectation des élèves) sont d'ores et déjà engagées, **avec le collège Jean-Moulin !**

Contact : **Pierre Licout**, co-secrétaire départemental de la FSU

Tel : 02 37 21 23 96 ou 06 81 03 68 10 - E-Mail : fsu28@fsu.fr

